



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 mars 2022
N°3016

Portailpro.gouv : ouverture d'un nouveau site pour faciliter les démarches fiscales, sociales et douanières des entreprises

La simplification des démarches administratives pour les entreprises est un enjeu majeur d'accompagnement et de développement du tissu économique. Dans le cadre d'un plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels, le site **portailpro.gouv.fr** vient d'ouvrir.

Ce portail, conçu en liaison avec un panel d'entreprises représentatives afin de répondre au mieux à leurs attentes, a été développé par la Direction générale des finances publiques, l'Urssaf et la Direction générale des douanes et droits indirects. Il a été financé par le fonds de transformation de l'action publique (FTAP).

Pour simplifier leur gestion quotidienne, **portailpro.gouv.fr** offre aux entreprises la possibilité :

- de bénéficier d'une **connexion unique et sécurisée** donnant accès sans réauthentification aux services impots.gouv.fr, urssaf.fr et douane.gouv.fr et au premier site partenaire net-entreprises.fr ;
- de disposer d'une vision d'ensemble de leurs obligations et échéances fiscales, sociales et douanières grâce à un **tableau de bord unique** et personnalisé ;
- de **réaliser leurs déclarations et de payer** leurs impôts et cotisations depuis **un seul site** ;
- de dialoguer de manière simple et sécurisée avec les impôts, les Urssaf et la douane à travers une **messagerie intégrée**.

Il offre ainsi, à partir d'un point d'entrée unique, un accès simplifié à l'ensemble des démarches courantes fiscales, sociales et douanières ainsi que, pour la première fois, une vision consolidée des principales échéances et de la situation des paiements vis-à-vis des trois services publics partenaires.

Le portail est ouvert aux professionnels quels que soient la taille ou le statut de leur entreprise : après avoir créé leur compte, ils pourront accéder à l'ensemble de ces services ou y habilitier leurs collaborateurs. Portailpro.gouv.fr propose dans sa première version des services plus particulièrement adaptés aux besoins des travailleurs indépendants employeurs, des responsables de PME/TPE ou des créateurs d'entreprises.

Avec formalites.entreprises.gouv.fr, le portail qui centralise l'ensemble des formalités administratives des entreprises, et entreprendre.service-public.fr, site d'information et d'orientation de référence pour les professionnels, **portailpro.gouv.fr** se situe au cœur de la rénovation de l'offre de service en ligne des pouvoirs publics au profit des entreprises.

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics : « Pour faciliter la vie des entreprises, l'État continue d'améliorer son offre digitale et de mutualiser les informations entre les différentes administrations pour proposer des services plus pratiques, plus simples, plus rapides. En leur permettant de réaliser leurs démarches courantes en matière fiscale, sociale ou douanière depuis un même site, Portailpro.gouv va simplifier pour les entreprises la gestion de leurs obligations au quotidien. »

Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publique : « Le Gouvernement est mobilisé pour simplifier les démarches des usagers du service public, qu'ils soient citoyens ou entreprises. Portailpro.gouv.fr constitue une amélioration concrète des formalités administratives fiscales, douanières et sociales pour toutes les entreprises de France et tout particulièrement pour les TPE-PME. C'est pour cela que j'ai financé avec le fonds pour la transformation de l'action publique ce projet pour plus de 28 millions d'euros. »

Contact presse :

Cabinet d'Olivier Dussopt
Service presse : 01 53 18 45 26 / 57
presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

Cabinet d'Amélie de Montchalin
Service presse : 01 53 18 42 68
presse.mtfp@transformation.gouv.fr

101 rue de Grenelle
75007 Paris